



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Admission sur concours à l'école de santé des armées de Lyon-Bron

Concours pour l'admission en PASS

Épreuves d'admissibilité - lundi 29 mars 2021

A. - Épreuve de « français » (durée : 1 h 30, coefficient 2)

Cette épreuve consiste en une composition rédactionnelle de quatre pages dans laquelle le candidat présente de manière organisée un résumé puis les idées maîtresses d'un texte portant sur les grands problèmes de société ou d'un article scientifique à portée générale et donnera brièvement son avis sur la (les) problématique(s) évoquée(s) par le texte.

B. – Deux épreuves au choix parmi les trois épreuves suivantes. Le choix des deux épreuves s'effectue lors de l'inscription au concours.

- Epreuve de « mathématiques » (durée : 1 h 30, coefficient 3)

Le candidat répond à plusieurs questions ou problèmes, à la discrétion du jury, portant sur le programme de mathématiques de la classe de terminale pour l'année scolaire en cours.

- Epreuve des « sciences de la vie et de la Terre » (durée : 1 h 30, coefficient 3)

Le candidat répond à plusieurs questions ou problèmes, à la discrétion du jury, portant sur le programme de SVT de la classe de terminale pour l'année scolaire en cours.

- Epreuve de « Physique-chimie » (durée : 1 h 30, coefficient 3)

Le candidat répond à plusieurs questions ou problèmes, à la discrétion du jury, portant sur le programme de physique-chimie de la classe de terminale pour l'année scolaire en cours.

C. - Epreuve d'anglais (durée 1 h, coefficient : 1)

Questions à choix multiples (QCM) - Niveau B2/C1 (autonome /courant)

- une partie « compréhension écrite » composée de plusieurs documents (articles de presse, graphiques, etc). La compréhension générale ainsi que la compréhension détaillée seront évaluées. Les thèmes de la santé et de l'environnement militaire seront privilégiés.

- une partie « évaluation grammaticale et lexicale »

Il est fortement conseillé aux candidats de lire régulièrement la presse. La possession et l'utilisation de dictionnaires ne sont pas autorisées pour cette épreuve.

Épreuves d'admission

A. - Epreuve d'entretien avec le jury (pas de préparation, présentation : 30 minutes, coefficient 9).

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury et a pour objectif de déterminer la motivation du candidat. Les qualités d'expression du candidat sont également prises en considération pour l'attribution de la note.

B. - Épreuves sportives :

Course à pied ; tractions ou suspension à la barre fixe ; gainage abdominal ; natation.